

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 04 avril 2024**

**Délibération n° 2024-04-03**

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 28/03/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 29/03/2024
Qui ont pris part à la délibération	28	

**Présents :** Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Christine VICENTE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; Serge ARLA ; Sonia DYLBAITYS ; Christian BURGARD ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Miguel FORTE ; Vincent POURREZ ; Cyril DURU ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Bertrand LEIRIS ; Maya VALLART ; Jean-Yves PLUMET.

**Absents excusés :**

Éva BELIN donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 04/04/2024

Cindy ESPLAN donne procuration à Nadine DURU en date du 03/04/2024

Senay OZTURK donne procuration à Jérôme en date du 03/04/2024

Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 03/04/2024

Alain CALIOT donne procuration à Delphine OUVRANS en date du 04/04/2024

Mylène LARRIEU donne procuration à Maya VALLART en date du 29/03/2024

Carine REY donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 03/04/2024

David PERRIARD donne procuration à Christel EYRHERAMOUNO en date du 03/04/2024

**Absent :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

---

**OBJET : Attribution de subventions aux associations**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission « Culture, sport et associations » qui s'est réunie en date du 14 mars 2024,

Considérant les demandes de subventions adressées par différentes associations à la commune,



Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2024 à l'article 65748,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

#### Associations ondraises

Imputation	Objet	Montant subventions 2024	VOTE
6574 30	ACCA	1400 €	24 voix pour (Nadine DURU, Cyril DURU et Jean-Pierre LABADIE ne participent pas au vote)
6574 30	ANIM'ONDRES	1300 €	28 voix pour
6574 30	ASO	20 000 €	28 voix pour
6574 30	APE FCPE	1200 €	28 voix pour
6574 30	COS	3800 €	28 voix pour
6574 30	CSF	1250 €	28 voix pour
6574 30	ARMONIA	600 €	28 voix pour
6574 30	LES Z'ATTACHANTS	1500 €	28 voix pour
6574 30	FEPO	6000 €	24 voix pour (Pierre PASQUIER et Nadine DURU ne participent pas au vote)
6574 30	FNACA	400 €	28 voix pour
6574 30	BERGERS DU SEIGNANX	2500 €	28 voix pour
6574 30	JARDINS PARTAGES	900 €	28 voix pour
6574 30	REBEL DANCERS	600 €	28 voix pour
6574 30	ROOT SPIRIT	500 €	28 voix pour
6574 30	TENNIS CLUB	2000 €	26 voix pour (Jérôme NOBLE ne participe pas au vote)
6574 30	THEATRE CHRYSALIDE	350 €	28 voix pour
6574 30	US LARRENDART	1400 €	28 voix pour
6574 30	AUTO RETRO DU SEIGNANX	500 €	28 voix pour
6574 212	OCCE 40 COOP SCO 213	4 500 €	28 voix pour
6574 211	OCCE MATERNELLE	2 500 €	28 voix pour
6574 30	ONDRES VOLLEY BALL	800 €	28 voix pour
6574 30	DUMBA	300 €	28 voix pour
6574 30	LES POEHERE	200 €	28 voix pour
6574 30	CAPOEIRA MALUNGOS	300 €	28 voix pour



## Associations extérieures

Imputation	Objet	Montant subventions 2024	VOTE
6574 30	SECOURS POPULAIRE	200 €	28 voix pour
6574 30	VALENTIN HAUY	100 €	28 voix pour
6574 30	HANDI-LOISIRS 104	250 €	28 voix pour
6574 30	ELEVEURS DU SEIGNANX	200 €	28 voix pour
6574 30	CROIX ROUGE	300 €	28 voix pour
6574 30	POUR LE DON DE SANG (TARNOS)	350 €	27 voix pour (Sandrine COELHO ne participe pas au vote)
6574 30	AAPPMA	800 €	28 voix pour
6574 30	RESTAURANT DU CŒUR	1102 €	27 voix pour (Sandrine COELHO ne participe pas au vote)

**ARTICLE 1.** Le versement des subventions aux associations citées ci-dessus est approuvé.

**ARTICLE 2.** Mme le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette convention.

**ARTICLE 3.** La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 08 avril 2024,  
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le ...09... / ...04... / 2024

- après télétransmission électronique le 09... / ...04... / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le 09... / ...04... / 2024

